

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES
M.R.C. DE JOLIETTE**

Séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-De-Lourdes tenue le 14 mai 2012 à 19 :30 heures au lieu habituel des sessions, 4050, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes à laquelle étaient présents :

PRÉSENCES :

Mme Marthe Blanchette	poste # 1
M. Pierre Guilbault	poste # 2
M. Pierre Venne	poste # 3
M. Réjean Belleville	poste # 4
Mme Christine Marion	poste # 5
M. Michel Picard	poste # 6

Formant quorum sous la présidence de
Madame Céline Geoffroy Mairesse

Est également présente:
La directrice générale, secrétaire-trésorière
Madame Micheline Miron

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 avril 2012 à 20h45 de la séance ordinaire du conseil du 10 avril 2012 à 19h30 de la séance extraordinaire du 23 avril à 19h30 et de la séance extraordinaire du 30 avril à 19h00
4. Approbation des comptes payables et payés
5. Correspondance
6. Rapport des comités
7. Rapport sur les travaux publics et autres services administratifs
 1. Dépôt du rapport semestriel des revenus et des dépenses
8. Urbanisme et mise en valeur du territoire
 1. Demande de lotissement et d'utilisation à des fins autres que l'agriculture, visant une partie du lot 16 du cadastre de la paroisse cadastrale de Sainte-Élizabeth, situé dans le rang Sainte-Rose entre les numéros civiques 5521 et 5561, propriété de Denis Asselin 1988 Inc.
9. Avis de motion
 1. Avis de motion de la présentation du règlement 05-16-2012 (Bande de protection riveraine à 10 mètres)
 2. Avis de motion de la présentation du règlement 05-2012 décrétant une dépense et un emprunt de 872 969\$ pour l'exécution de travaux voirie locale dans divers chemins de la municipalité.
10. Adoption des règlements
 1. Adoption du second projet de règlement numéro 05-15-2012 (modifier la zone R-03 au détriment de la zone R-03)
 2. Adoption du premier projet de règlement numéro 05-16-2012 (Bande de protection riveraine à 10 mètres)
11. Affaires nouvelles

1. Offre de services professionnels révisée – Correction du drainage du périmètre urbain
 2. Servitudes de passage pour la correction et l'entretien des fossés du périmètre urbain – Mandat au notaire
 3. Phase 11 rue Guilbault
 4. Fenestration de la multithèque
 5. Léveillé fosses septiques – Entretien de 51 regards sanitaires et de 41 regards pour le pluvial
 6. Réaménagement eau domestique à la multithèque
 7. Aménagement de l'aire de jeux du parc Paul-Émile-Asselin
 8. Armoires dans le vestiaire
 9. Travaux de voirie locale
 10. Arpenteur pour servitude de passage concernant le drainage du périmètre urbain
 11. Fête de la St-Jean
 12. Camp de jour animateurs
 13. Paradis mobile – Groupe Forces – Traitement des eaux usées
 14. Fossés et entrées de la rue Henri-René
 15. Éclairage du terrain de balle – Panneau temporaire pour jeux
 16. Corrections au pavage
 17. Appel d'offres # 2 pour des travaux de voirie dans divers chemins de la municipalité
 18. Émélie-Gamelin- Don
12. Varia
 13. Période de questions
 14. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée

La présidente de l'assemblée, madame la mairesse Céline Geoffroy, déclare l'assemblée ouverte

2. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT qu'un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du conseil ;

2012-05-78

Il est proposé par Pierre Guilbault ,
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes adopte l'ordre du jour

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 avril 2012 à 20h45 de la séance ordinaire du conseil du 10 avril 2012 à 19h30 de la séance extraordinaire du 23 avril à 19h30 et de la séance extraordinaire du 30 avril à 19h00

2012-05-79

Il est proposé par Réjean Belleville,
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 avril 2012 à 20h45 de la séance ordinaire du conseil du 10 avril 2012 à 19h30 de la séance extraordinaire du 23 avril à 19h30 et de la séance extraordinaire du 30 avril 2012 à 19h00

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

4. Approbation des comptes payables et payés

Suite à l'émission des certificats de disponibilité des crédits par la secrétaire-trésorière (article 961 du Code municipal) et à l'autorisation de dépenses qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du Code municipal et du règlement 02-2003 et ses amendements), la secrétaire-trésorière soumet la liste des chèques (qui fait partie intégrante du procès-verbal comme si tout au long récitée) qu'elle a fait émettre en paiement des comptes payés ou payables et demande au conseil de l'approuver.

2012-05-80

Il est proposé par Michel Picard,
Et résolu :

D'approuver les comptes au montant de 124 233,86\$ et en autorise le paiement à même les postes budgétaires prévus à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

5. Correspondance

Dépôt de la liste des correspondances

La directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes au cours du mois.

**Demande d'adoption du projet de loi
n° 14 : Loi sur la mise en valeur des
ressources minérales dans le respect
des principes du développement du-
rable**

CONSIDÉRANT que, le 12 mai 2011, M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

CONSIDÉRANT que les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et sur l'absence de redevances au niveau local;

CONSIDÉRANT que la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté son mémoire à la commission parlementaire de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 23 août dernier;

CONSIDÉRANT que le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération Québécoise des Municipalités sans pour autant abolir la préséance du développement minier sur l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 14 visant à modifier la Loi sur les mines propose de nouveaux pouvoirs aux municipalités dans les périmètres urbains, les secteurs résidentiels incompatibles avec le développement minier et ceux à vocation récréotouristique ou de villégiature;

CONSIDÉRANT que, lors de la séance du conseil d'administration le 4 avril dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération Québécoise des Municipalités sur l'adoption du projet de loi

n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

2012-05-81

Il est proposé par Pierre Venne,

Et résolu:

DE DEMANDER au gouvernement de Québec d'adopter, dans les plus brefs délais, le projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, qui comprend plusieurs « avancées » significatives par rapport à l'ancienne législation;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, à Mme Martine Ouellette, députée de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste, à M. Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement du territoire, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Amir Khadir, député de Mercier, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et à M. Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

**2012-76 Offre de service – Madame Pauline Thibodeau
– Entretien des fleurs et des plates-bandes**

2012-05-82

Il est proposé par Marthe Blanchette,

Et résolu :

D'autoriser la dépense de 1 500\$ à madame Pauline Thibodeau pour la plantation, l'arrosage et l'entretien des fleurs pour la saison estivale 2012

D'autoriser la dépense de 1 100\$ pour l'achat de plantes et arbustes pour les aménagements paysagers.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

2012-77 Centre Nouveau Regard – Aide financière

CONSIDÉRANT QUE le Centre Nouveau Regard est un organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT la demande d'une commandite dans les intérêts dudit Centre;

2012-05-83

Il est proposé par Pierre Guilbault,

Et résolu :

D'autoriser la tenue d'un évènement dans la salle de l'hôtel de ville gratuitement afin de lui permettre d'amasser des fonds pour aider au financement de ses activités.

Une entente devra être prise avec la municipalité pour la réservation de la salle à condition que celle-ci soit libre.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

2012-87 Fondation du cancer – Aide financière

2012-05-84

Il est proposé par Christine Marion,

Et résolu :

D'autoriser la dépense de 100\$ à la Fondation québécoise du cancer pour aider au financement de ses activités.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

6. Rapport des comités

Ourdes en fleurs

Monsieur Michel Picard

Le concours Ourdes en fleurs avance rapidement, on a un excellent support avec les commanditaires grâce à monsieur Pierre Venne. Je travaille sur un document qui devrait être posté d'ici la fin mai. L'étape suivante persuader les gens à s'inscrire. Il y aura plusieurs prix et un cocktail. Tout va très bien.

7. Rapport sur les travaux publics et autres services administratifs

Le conseil prend acte de dépôt du rapport :

- Sur les travaux publics et autres services administratifs dont copie est déposée aux archives de la municipalité

7.1 Dépôt du rapport semestriel des revenus et des dépenses

CONSIDÉRANT l'article 176.4 du Code Municipal, la secrétaire-trésorière remet un état des revenus et dépenses depuis le début de l'exercice financier 2012 ;

Le conseil prend acte de dépôt du rapport semestriel depuis le début de l'exercice financier en cours.

8. Urbanisme et mise en valeur du territoire

8.1 Demande de lotissement et d'utilisation à des fins autres que l'agriculture, visant une partie du lot 16 du cadastre de la paroisse cadastrale de Sainte-Élizabeth, situé dans le rang Sainte-Rose entre les numéros civiques 5521 et 5561, propriété de Denis Asselin 1988 Inc.

Considérant la demande déposée par la compagnie Denis Asselin 1988 Inc. représentée par M. Denis Asselin ;

Considérant que cette demande ne vise qu'une superficie de 3 000 mètres carrés ;

Considérant que ladite demande vise le don d'une partie de lot ;

Considérant que la réalisation dudit projet n'aura pas pour effet d'affecter le potentiel agricole des lots avoisinants ;

Considérant que la superficie visée est actuellement inutilisée ;

Considérant que de faire droit à la présente demande n'aura pas de conséquence majeure sur les activités agricoles existantes ni sur le développement de ces activités agricoles ;

Considérant que la réalisation dudit projet n'aura pas d'effet quant à la création de nouvelles contraintes vis à vis de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement ;

Considérant que la réalisation du présent projet n'aura pas d'impact sur la préservation des ressources eaux et sols pour l'agriculture ;

Considérant que la réalisation du présent projet ne diminue pas significativement la superficie du lot d'origine sur lequel il se trouve ;

Considérant que le projet est à la fois conforme au schéma d'aménagement de la MRC et aux règlements d'urbanisme de la municipalité ;

Considérant que le comité consultatif est favorable à la présente demande;

En conséquence

2012-05-85

Il est proposé par Michel Picard,
Et résolu :

D'appuyer la présente demande visant une partie du lot 16 du cadastre de la paroisse cadastrale de Sainte-Élizabeth, propriété de Denis Asselin 1988 Inc. afin de lotir et d'utiliser à une fin résidentielle une superficie de 3 000 m².

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

9. Avis de motion

9.1. Avis de motion de la présentation du règlement 05-16-2012 (Bande de protection riveraine à 10 mètres)

Avis de motion avec dispense de lecture est donné par le conseiller Réjean Belleville de la présentation du règlement numéro 05-16-2012 modifiant le règlement numéro 05-1992 intitulé règlement de zonage, tel que déjà amendé, en vue de :

- Remplacer le chapitre 11 concernant la protection des bandes riveraines

9.2 Avis de motion de la présentation du règlement 05-2012 décrétant une dépense et un emprunt de 872 969\$ pour l'exécution de travaux de voirie locale dans divers chemins de la municipalité.

Avis de motion avec dispense de lecture est donné par la conseillère Christine Marion de la présentation du règlement 05-2012 décrétant une dépense

et un emprunt de 872 969\$ pour l'exécution de travaux de voirie locale dans divers chemins de la municipalité.

10. Adoption des règlements

10.1 Adoption du second projet de règlement numéro 05-15-2012 (modifier la zone R-03-1 au détriment de la zone R-03)

2012-05-86

Il est proposé par Michel Picard,
Et résolu :

D'adopter le second projet de règlement numéro 05-15-2012 modifiant le règlement numéro 05-1992 intitulé règlement de zonage, tel que déjà amendé, en vue de :

- Modifier la zone R-03-1 au détriment de la zone R-03

(Copie en annexe au procès-verbal)

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

10.2 Adoption du premier projet de règlement numéro 05-16-2012 (Bande de protection riveraine à 10 mètres)

2012-05-87

Il est proposé par Réjean Belleville,
Et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 05-16-2012 modifiant le règlement numéro 05-1992 intitulé règlement de zonage, tel que déjà amendé, en vue de :

- Remplacer le chapitre 11 concernant la protection des bandes riveraines

(Copie en annexe au procès-verbal)

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11. Affaires nouvelles

11.1 Offre de services professionnels révisée – Correction du drainage du périmètre urbain

2012-05-88

Il est proposé par Pierre Venne,
Et résolu

D'autoriser la dépense de 10 800\$ + les taxes telle que présentée par le Groupe Forces Ingénieurs-Conseils l'offre de services professionnels pour la correction du drainage urbain

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.2 Servitudes de passage pour la correction et l'entretien des fossés du périmètre urbain – Mandat au notaire

2012-05-89

Il est proposé par Christine Marion,
Et résolu :

De mandater le notaire Mario Masse pour établir les servitudes de passage pour la correction et l'entretien des fossés du périmètre urbain.

Le conseil autorise la dépense de : 1 375\$ plus les taxes applicables pour la rédaction d'un seul acte de servitude de passage pour les onze propriétaires et les frais d'inscription 110\$ et les frais de vérification 60\$ au registre foncier.

S'ajoutera à cette somme la somme de 50\$ pour chaque propriété ayant un créancier hypothécaire pour l'obtention du consentement sans intervention.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.3 Phase 2 rue Guilbault

Soumissionnaires	Montant taxes incluses
1. Généreux Construction	156 032,57\$
2. Jobert Inc.	182 827,50\$
3. Construction Moka Inc.	185 415,58\$
4. Excavation Normand Majeau	187 873,18\$
5. Excavation G. Allard Inc.	189 340,83\$
6. Raymond Bouchard Exc. Inc.	195 804,42\$
7. Terrassement BLR Inc.	199 932,58\$
8. Sintra Inc. (Région LL)	206 121,43\$
9. Excavation Roc-Sol Ltée	206 444,64\$
10. Excavation Michel Chartier Inc.	222 340,83\$

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur au dossier Le Groupe Forces confirme que les soumissions reçues sont conformes aux exigences requises ;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur d'accorder la plus basse soumission conforme ;

2012-05-90

Il est proposé par Pierre Guilbault,
Et résolu :

D'accorder le mandat à Généreux Construction Inc. au montant de 156 032,57\$ pour l'exécution des travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et de voirie sur une partie de la rue Guilbault SOUS RÉSERVE D'APPROBATION du règlement d'emprunt par le ministre

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.4 Fenestration de la multithèque

Soumissionnaires	Montant taxes incluses
-------------------------	-------------------------------

Vitrierie de Lanaudière 2005 Inc.	17 185,31\$
E. Charrier Inc.	20 775,98\$

2012-05-91

Il est proposé par Michel Picard,
Et résolu :

D'accorder le mandat à Vitrierie de Lanaudière 2005 Inc. le plus bas soumissionnaire conforme au montant de 17 185,31\$ pour la fenestration de la multithèque tel que décrit dans les documents d'appel d'offres.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.5 Léveillé fosses septiques – Entretien de 51 regards sanitaires et de 41 regards pour le pluvial

2012-05-92

Il est proposé par Réjean Belleville,
Et résolu :

D'autoriser la dépense au montant de 2 380\$ plus les taxes à Léveillé fosses septiques pour l'entretien de 51 regards sanitaires et de 41 regards pour le pluvial.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.6 Réaménagement eau domestique à la multithèque

2012-05-93

Il est proposé par Marthe Blanchette,
Et résolu :

D'autoriser la dépense de 2 175\$ + les taxes tel que proposé dans l'offre de SPEC 360 pour le réaménagement eau domestique à la multithèque.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.7 Aménagement de l'aire de jeux du parc Paul-Émile-Asselin

Soumissionnaires	Montant
Go-Élan	4 790\$ + les taxes
Terrassement BLR	4 515\$ + les taxes

2012-05-94

Il est proposé par Marthe Blanchette,
Et résolu :

De mandater Terrassement BLR Inc. pour exécuter les travaux de l'aménagement de l'aire de jeux tel que décrit dans la soumission au montant de 4 515\$ plus les taxes.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.8 Armoires dans le vestiaire

Soumissionnaires	Montant
Armoires Lafond Inc.	3 059\$ + les taxes
Ébénisterie Sébastien Morin Inc.	3 400\$ + les taxes
Ébénisterie Malin	1 700\$ + les taxes
Ébénisterie René Maillé Inc.	1 650\$ + les taxes

2012-05-95

Il est proposé par Réjean Belleville,
Et résolu :

D'autoriser la dépense de 1 650 + les taxes pour la fabrication et l'installation d'armoires pour l'espace de rangement dans le vestiaire par Ébénisterie René Maillé Inc.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.9 Travaux de voirie locale

Soumissionnaires	Conforme	S. Pondération	Montant Taxes inc.
Excavation N. Majeau Inc.	√	100 points	765 112,79\$
Sintra Inc. LL	√	85 points	791 450,54\$
Asphalte Générale	√	78 points	881 138,68\$
Maskimo Construction Inc..	√	45 points	913 320,59\$

CONSIDÉRANT l'article 3 de l'avis aux soumissionnaires, sera assimilée à la soumission la plus basse, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation énoncé à l'annexe «A» ;

2012-05-96

Il est proposé par Pierre Guilbault,
Et résolu :

D'accorder le mandat à Excavation Normand Majeau Inc. ayant obtenu le plus haut pointage du système de pondération et d'évaluation soit 100 points pour un montant totalisant 765 112,79 \$ taxes incluses pour les travaux de voirie dans divers chemins de la municipalité SOUS RÉSERVE D'APPROBATION du règlement d'emprunt par le ministre.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.10 Arpenteur pour servitude de passage concernant le drainage du périmètre urbain

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes désire obtenir un plan montrant l'état des lieux ainsi qu'un plan accompagnant la description technique concernant une servitude de passage pour le drainage du périmètre urbain ;

Soumissionnaires	Montant
Gadoury, Neveu, Landry Inc.	2 900\$ + les taxes
Associés Castonguay Robitaille Harnois	4 500\$ + les taxes
Dazé et associé, Arpenteurs–Géomètres Inc	4 405\$ + les taxes
Grégoire & Vincent	6 365\$ + les taxes

2012-05-97

Il est proposé par Pierre Venne,
Et résolu :

De mandater Gadoury, Neveu, Landry Inc. pour l'exécution des travaux suivants ;

Étape 1 Plan montrant l'état des lieux au montant de 950\$ + les taxes

Étape 2 Plan accompagnant la description technique 1 950\$ + les taxes.

Total 2900\$ + les taxes

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.11 Fête de la St-Jean

2012-05-98

Il est proposé par Christine Marion,
et résolu :

D'autoriser la dépense de 5 000\$ pour les festivités de la fête de la St-Jean.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.12 Camp de jour - Engagement des animateurs

2012-05-99

Il est proposé par Marthe Blanchette,
Et résolu :

D'engager pour le camp de jour de Notre-Dame-de-Lourdes au tarif établi par les normes du travail l'animatrice :

- Mauwa Mcumbe pour 40 heures par semaine pour 8 semaines

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.13 Paradis mobile – Groupe Forces –Traitement des eaux usées

2012-05-100

Il est proposé par Michel Picard,
Et résolu

D'autoriser la dépense de 3 530\$ + les taxes pour les services professionnels du Groupe Forces Ingénieurs-Conseils pour le projet traitement des eaux usées du Paradis mobile.

Les services comprennent :

● Étude préliminaire incluant :	<u>Honoraires</u>
- Évaluation des besoins de traitement	
- Identification sommaire des scénarios de traitement des eaux usées du Paradis mobile	2 200\$
● Estimation préliminaire du coût des solutions	880\$
● Dépenses, papeterie, kilométrage	450\$

Total	3 530\$ + tx

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.14 Fossés et entrées de la rue Henri-René

2012-05-101

Il est proposé par Christine Marion,
Et résolu :

D'autoriser la dépense de 2 000\$ + les taxes pour les correctifs à apporter aux fossés et entrées de la rue Henri-René suite aux travaux de l'automne dernier par Les entreprises L Laporte de Bayonne.

D'autoriser la dépense d'asphaltage au montant de 1 175\$ + les taxes par Bellerose Asphalte Inc.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.15 Éclairage du terrain de balle – Panneau temporaire pour jeux

2012-05-102

Il est proposé par Marthe Blanchette,
Et résolu :

D'autoriser la dépense de 2 995\$ plus les taxes pour la réfection de l'éclairage du terrain de balle par Bertrand Bellemare Inc.

D'autoriser la dépense de 1 495\$ plus les taxes pour un panneau temporaire pour jeux au terrain de balle par Bertrand Bellemare Inc.

Le conseil autorise le paiement des dépenses à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.16 Corrections au pavage

2012-05-103

Il est proposé par Pierre Guilbault,
Et résolu :

D'autoriser la dépense au montant de 6 570\$ + les taxes à Bellerose
Asphalte Inc. pour des corrections au pavage dans le stationnement de
l'hôtel de ville et le stationnement de la multithèque.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire
prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.17 Appel d'offres # 2 pour des travaux de voirie dans divers che- mins de la municipalité

2012-05-104

Il est proposé par Réjean Belleville,
Et résolu :

De demander un appel d'offres #2 pour des travaux de voirie dans divers
chemins de la municipalité

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.18 Émélie-Gamelin- Don

2012-05-105

Il est proposé par Marthe Blanchette,
Et résolu :

D'accorder un don de 75\$ à l'organisme Émélie-Gamelin pour aider au
financement des services de sa clientèle.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire
prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

12. Varia

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé ;

2012-05-106

Il est proposé par Marthe Blanchette,
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes accepte la levée de l'assemblée
à 20 heures .

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Mairesse

Secrétaire-trésorière

«Je, Céline Geoffroy, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».